



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMIDE 500

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ANCAMIDE 500
Numéro du produit	11590
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119487006-38-XXXX
Numéro CAS	1226892-45-0
Numéro CE	629-725-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	agent de durcissement
--------------------------	-----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	11590

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	629-725-6
-----------	-----------

ANCAMIDE 500

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Contient

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE,
TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines. Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE		50 - < 100%
Numéro CAS: 1226892-45-0	Numéro CE: 273-201-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487006-38-XXXX
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

ANCAMIDE 500

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE		10 - < 20%
Numéro CAS: 90640-66-7	Numéro CE: 292-587-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487290-37-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	ANCAMIDE 500
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119487006-38-XXXX
Numéro CAS	1226892-45-0
Numéro CE	629-725-6
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer. Appliquez un pansement stérile. <NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.> Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Angine.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

ANCAMIDE 500

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
<NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques en poudre. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Ammoniac. Fumée âcre ou vapeurs.
L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO₃).)

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ANCAMIDE 500

Méthodes de nettoyage Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.
Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter le contact avec les matières suivantes: Nitrites inorganiques. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines. Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Eviter le gel. Si le produit est congelé, laissez-le décongeler. Remuez bien avant utilisation. Stocker à l'écart des produits suivants: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Nitrites inorganiques. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrous acid (HNO₂), Nitrosating agents Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE (CAS: 1226892-45-0)

DNEL Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.4 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9.87 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m³

ANCAMIDE 500

PNEC

eau douce; 30.7 µg/l
 eau de mer; 3.07 µg/l
 Sédiments (eau douce); 119.8 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 11.98 mg/kg
 Sol; 9.44 mg/kg
 Station d'épuration des eaux usées; 4.6 mg/l
 Intoxication secondaire.; 20 mg/kg

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE (CAS: 90640-66-7)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.74 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.29 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Effets systémiques: 10 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.32 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.38 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.53 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 6940 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.036 mg/cm²
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2071 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.56 mg/cm²
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.0068 mg/l
 - eau de mer; 0.0068 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.341 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.746 mg/kg
 - STP; 4.6 mg/l
 - Sol; 0.274 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

ANCAMIDE 500

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 11
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	195°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 27.5097 hPa @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.95 @ 21°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.

ANCAMIDE 500

Viscosité	200 - 450 mm ² /s @ 25°C 500 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Peroxydes. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydes d'azote (NO _x). Nitrites inorganiques. Nitrites inorganiques. Nitrous acid (HNO ₂), Nitrosating agents Acides. Métaux actifs chimiquement. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines . Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter le gel.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrites inorganiques. Nitrous acid (HNO ₂), Nitrosating agents Oxydants puissants.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Acide nitrique (HNO ₃). Ammoniac. Oxydes d'azote (NO _x). Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. (Acide nitrique (HNO ₃).)
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	4.500,0
---	---------

Espèces	Rat
---------	-----

ETA orale (mg/kg)	15.601,81818182
-------------------	-----------------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	DL ₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Rat Valeur estimée.
--	---

ANCAMIDE 500

ETA cutanée (mg/kg) 11.454,54545455

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Test de Buehler - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Angine.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

ANCAMIDE 500

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.
Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Informations toxicologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour la peau. Lapin > 1.01 - < 4 heure OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Forte., Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

ANCAMIDE 500

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.716,2

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 1.716,2

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1.260,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 404

ETA cutanée (mg/kg) 1.260,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

ANCAMIDE 500

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 0.19 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 0.18 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 0.638 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heure: 114 mg/l, Boues activées
OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques CE₅₀, 21 jour: 0.775 mg/l, Daphnia magna
NOEC, 21 jour: 320 µg/l, Daphnia magna
OECD 211

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < C(E)L₅₀ ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

ANCAMIDE 500

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 0.19 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 0.18 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heure: 0.638 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heure: 114 mg/l, Boues activées OECD 209

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jour: 320 µg/l, Daphnia magna OECD 211

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Toxicité	Toxique pour les organismes aquatiques.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 420 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 24 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 6.8 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 2 heures: 97.3 mg/l, eau douce

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Biodégradation	- 24%: 28 jours OECD 301D

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 24%: 28 jour OECD 301D

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 17 %: 84 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
-------------------------------------	--

ANCAMIDE 500

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Kow: 2.2

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: -3.16

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Mobilité Aucune information disponible.

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques sur les composants

FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

ANCAMIDE 500

TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE

Autres effets néfastes

Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2735
N° ONU (IMDG)	2735
N° ONU (ICAO)	2735
N° ONU (ADN)	2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE, 3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE)
Nom d'expédition (IMDG)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE, 3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE)
Nom d'expédition (ICAO)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE, 3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT FATTY ACIDS TALL OIL REACTION PRODUCTS WITH TETRAETHYLENEPENTAMINE, 3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

ANCAMIDE 500

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3
Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs	E1

ANCAMIDE 500

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMIDE 500

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	18-11-22
Numéro de version	2.001
Remplace la date	20-04-21
Numéro de FDS	11590

ANCAMIDE 500

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	K Winter

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.